

ARASMAC

Présentation du Réseau AJEMA



CSR

**AIDE
SOCIALE**



CRD

**CENTRE
REGIONAL
DE DECISIONS**



AAS

**ASSURANCES
SOCIALES**



AJEMA AFJ

**ACCUEIL DE
L'ENFANCE**

Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

Le Réseau AJEMA

Rôle et mission du Réseau:

Le Réseau AJEMA réunit 34 communes et 29 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, y compris l'Accueil familial de jour.

Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des enfants;

LAJE : Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants de 2006

La présente loi a pour buts :

- a. de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- b. d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif ;
- c. d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ;
- d. d'instituer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, ci-après : la Fondation, sous forme d'une fondation de droit public.

La FAJE a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal.

Les contributeurs :

- contribution des employeurs
- contribution socle des communes (CHF 5.00/habitant·e)
- contribution du canton
- divers autres organismes (ex. LoRo)

Les obligations d'un Réseau envers la FAJE

Un réseau est un regroupement de collectivités publiques, de partenaires privés, de structures d'accueil à but non lucratif et de structures de coordination. Il est l'interlocuteur privilégié de la FAJE.

Un réseau doit notamment :

- ✓ Offrir des places d'accueil dans les trois types d'accueil; accueil collectif **préscolaire** et **parascolaire** primaire & **accueil familial de jour**
- ✓ Fournir un plan de développement sur 5 ans et l'actualiser périodiquement
- ✓ Établir une politique tarifaire qui tienne compte du revenu des parents
- ✓ Définir des priorités d'accès en cas d'insuffisance de places
- ✓ Satisfaire aux demandes d'informations statistiques et financières

- 29 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire
- 418 places préscolaires 969 places parascolaires
- 1 structure d'Accueil familial
- 4 entreprises (*Institution de Lavigny – Romande Énergie – Établissement hospitalier la Côte – Fondation Silo*)

Principales tâches du Réseau

- Gestion de la liste d'attente centralisée
- Gestion administrative de 5 structures du Réseau
- Gestion du secteur Accueil Familial de Jour (*env.600 contrats*)
- Contrôle des budgets des 30 structures
- Demande de subvention auprès de la FAJE
- Versements des subventions FAJE et Réseau AJEMA aux structures
- Contrôle des comptes annuels des 30 structures
- Répartition annuelle des coûts entre les partenaires
- Support aux communes dans la création de nouvelles places
- Suivi et traitement des recours et autres conflits

Organisation interne

- 2.8 EPT de Secrétariat
- 2.3 EPT de Coordination
- 1.1 EPT Secrétaire de placement
- 1 EPT Adjoint de direction
- 0.8 EPT de chef d'équipe
- 0.7 EPT réceptionniste AJEMA

Les réseaux partenaires

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe – La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre Sainte)
- Dame Tartine (Yens et environs)
- Ville de Nyon
- Toblerones (Gland et environs)

Structures collectives préscolaires

- Arche de Noé | Echichens
- Le Cerf-Volant | St-Prex
- CVE La Gracieuse | Morges
- CVE La Gare | Morges
- CVE La Beausobre | Morges
- CVE Silasol | Echichens
- Cupidon | Montherod
- Les Moussaillons | Préverenges
- Pomme-Cannelle | Lavigny
- Pop e poppa Romande Energie | Morges

Structures collectives parascolaires

- Arche de Noé | Echichens
- Le Cerf-Volant | St-Prex
- Chalet Sylvana | Jacques Dubochet | La Gracieuse | Para'l'Aile | Morges
- L'Ecureuil malin | Etoy
- Les Matelots | Buchillon
- La Fourmilière | Lonay
- Les Guifettes | Préverenges
- La Parent'aise | Echandens
- Les Pirates | Denges
- Pomme-Cannelle | Lavigny
- Le Rendez-Vous | Aubonne
- Marais'Cré | Gimel & Essertines
- Les P'Tits Bouchons | Féchy
- Les Pand'amis | Echichens
- Les Optimistes | Préverenges
- Drôles de Frimousses | Tolochenaz

Accueil Familial de Jour

- Accueil préscolaire et parascolaire
- 115 Accueillantes en Milieu familial
- Réparties sur 24 communes
- Engagé-es avec contrat ARASMAC

La politique tarifaire et calcul de la redevance

- Revenus bruts des adultes vivant avec l'enfant
- Nombre d'adultes dans le ménage
- Nombre d'enfants dans le ménage
- Nombre d'enfants placés dans une structure
- Attestation de composition de ménage

Montant facturé au·x parent·s

Type d'accueil	Tarif minimum CHF/jour	Tarif maximum CHF/jour
Collectif préscolaire	20.00	125.00
Collectif parascolaire	18.00	105.00
Accueil familial	18.00	85.00

Participation des communes

- Selon le nombre d'habitants contribution socle des communes **10 %**
- Selon les prestations consommation d'heures d'accueil par les enfants de la commune **90%**

ARASMAC

Merci pour votre attention



Des questions ?